

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DUCHAMP. GUITARD. PANAGET. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes. DEMAISON. ESTEVEZ. GRANDE (anciennement Mlle TOURI). JACQUIER. MARGUERES. NEVETTON-SANTAELLA. POUJADE. ULVÉ.

ABSENTS ET EXCUSES : MM. DOREMBUS. GAUGIRAND (pouv. à M. DELPECH). LENORMAND. ROUSSEL. Mmes FAUCHOIS (pouv. à M. ESTEVEZ). MECH (pouv. à M. DUCHAMP). PETIT (pouv. à M. AGOSTI). C. VILA (pouv. à B. VILA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GRANDE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ CONCLUSION D'UN PRÊT DE 800 000 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, conformément aux dispositions du budget 2015, de la nécessité de conclure un emprunt de 800 000 € pour boucler le programme d'investissements. Après avis de la commission des finances, une consultation des banques a été organisée pour un prêt à taux fixe, pour une durée de 20 années.

La meilleure offre émane de la Caisse d'Epargne, présentant un taux d'intérêt de 1.90 % à échéances semestrielles. En conséquence, Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation de ratifier le contrat correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte la proposition de son Maire et l'autorise à conclure le contrat avec la Caisse d'Epargne.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'équipement de la nouvelle salle omnisport, dont la livraison est prévue pour la rentrée. A ce titre, il parle de la nécessité d'acquérir un nouveau tatami qui complètera l'ancien, actuellement installé dans la salle B de la salle polyvalente.

Une consultation a été entreprise et la meilleure offre est de 14 332, 83 € HT pour un tatami densité 230 avec 136 éléments de 200 x 100 x 3 cm avec tasseaux de bois et sous-tapis.

Avant de procéder à cette acquisition, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide sur la réserve parlementaire de notre Députée, Madame Françoise IMBERT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

3/ ACTUALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération du 24 février 2014, qui portait sur une demande de subvention au Conseil Général sur les travaux de reconstruction du groupe scolaire.

Le montant indiqué, connu après appel d'offres, se montait à 1 1 971 228.83 € HT. La construction étant maintenant achevée, il convient d'ajuster ce montant du coût constaté. En effet, plusieurs avenants sont intervenus en cours de chantier, principalement concernant les VRD.

Le coût constaté se monte désormais à 2 021 220.41 € HT, soit un surcoût de 2.53 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

.../...

4/ QUESTIONS DIVERSES

a) Révision générale des tarifs communaux

– Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/23 du 19 mai 2015 –

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans un souci de simplification, il est proposé de définir tous les tarifs municipaux dans une délibération unique.

D'autre part, ces tarifs doivent être augmentés conformément au principe adopté lors du dernier débat d'orientation budgétaire (10 % d'augmentation). En conséquence, Monsieur le Maire propose une augmentation différenciée telle que décrite ci-dessous :

Tarifs cantine - modulés de - 25% à +15 % selon barème CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	2,83 €
Repas Primaire :	2,90 €
Repas Adulte :	4,90 €

Tarifs service interclasse - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +	
Interclasse, Gratentour :	2,42 €	17,90 €	23,70 €	Note : réduction de 15 % au 2 ^{ème} enfant,
Interclasse, extérieurs :	3,57 €	23,70 €	29,50 €	et 30 % pour le 3 ^{ème} .

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
Centre loisirs, Gratentour :	4,73 €	8,30 €	58,30 €	115,60 €	5,00 €
Centre loisirs, extérieurs :	14,20 €	23,70 €	115,59 €	160,20 €	6,00 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances
Etude surveillée, Gratentour :	18,70 €	23,10 €	28,35 €	33,60 €
Etude surveillée, extérieurs :	21,60 €	28,60 €	35,20 €	40,70 €

Maison des jeunes :

Inscription à l'année, Gratentour :	15,00 €
Inscription à l'année, extérieurs :	20,00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	60,00 €
Semaine multisport, 2 enfants :	45,00 €
Semaine multisport, 3 enfants :	35,00 €
Soutien scolaire :	Gratuit (8 octobre 2001)

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,50 €
Jeux enfantins :	43,00 €
Manège enfantin :	86,00 €
Entresort et circuit non couvert :	182,00 €
Grand métier :	270,00 €

Droits de place commerçants :

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

Droits de place au marché de Noël :

Viticulteurs :	86,00 €
Autres exposants :	40,00 €

.../...

Manifestation communales :

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession 30 ans :	110,00 €
Caveau 2 places :	2 640,00 €
Caveau 3 places :	3 960,00 €
Caveau 4 places :	5 280,00 €
Caveau 6 places :	7 920,00 €
Case columbarium :	330,00 €
Cavurne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €

Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B ou salle Maurice Saquer, 1 jour :	220,00 €
Salle B ou salle Maurice Saquer, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono neuve	44,00 € + caution de 600 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €

Monsieur le Maire propose de faire appliquer tous ces nouveaux tarifs dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, à l'exception des tarifs de cantine, du service interclasse, de l'étude surveillée et du centre de loisirs qui entreraient en application au lundi 6 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte les propositions tarifaires de son Maire.

b) Tarifs scolaires pour élèves extérieurs à la commune

Alors que va commencer une nouvelle année scolaire, M. La Maire propose de fixer par délibération le coût que la commune facturera aux autres communes qui scolariseraient des élèves dans notre groupe scolaire.

Ce coût est calculé conformément à la loi, par une quote-part par élève inscrit des frais de fonctionnement pour le seul service public obligatoire, c'est-à-dire le fonctionnement de l'école à l'exclusion du centre de loisirs et de la cantine. Il est calculé sur le compte administratif constaté de l'année N-1 (CA 2014 pour l'année 2015-2016, par conséquent).

Il se montera à **562 €** pour un élève scolarisé à l'école primaire, et **1 397 €** pour l'école maternelle (plus important, en raison du salaire des 5 ATSEM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte les propositions tarifaires de son Maire.

- FIN DE LA SEANCE -

**ANNEXE
AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015**

a) Demande de subvention sur la réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée des travaux de la salle des sports, dont la livraison devrait intervenir à l'automne, et dont l'ouverture permettra de libérer l'actuelle salle polyvalente. Cette salle est en effet utilisée en permanence et ne peut plus recevoir toutes les demandes d'utilisation venant des associations sportives et culturelles, sans parler de l'usage festif.

Une fois la salle omnisport livrée, il rappelle que la salle polyvalente sera exclusivement réservée à un usage festif et culturel. A cet effet, il propose de réaliser deux investissements d'équipement qui vont accompagner cette transformation :

- L'équipement scénique de la salle A de la salle polyvalente. Débarrassée de ses équipements sportifs, la grande salle de la salle polyvalente va désormais être équipée d'une scène de spectacle aménagée, conformément à la décision prise lors du débat d'orientation budgétaire, qui s'est concrétisée par l'inscription de l'opération d'investissement n° 1505 « Aménagement salle festive », provisionnée à 50 000 €. Après étude conduite par M. le premier adjoint, un devis a été obtenu auprès de la société Dushow Toulouse pour un total de **29 979.40 € HT** seulement.
- L'équipement du club de gymnastique. Délogé de salle polyvalente, le club de gymnastique local va être réinstallé dans une salle dédiée de la salle omnisport qu'il est proposé d'équiper d'un ensemble d'appareils de musculation, qui viennent d'être définis par l'adjoint aux sports en accord avec les responsables sportifs concernés. Il s'agit des équipements suivants :
 - o un banc couché,
 - o un banc lombaires,
 - o un banc réglable,
 - o un banc plat de musculation,
 - o des barres parallèles amovibles,
 - o un banc dit « Larry scott » (travail des biceps),
 - o une barre d'entraînement et une barre de musculation avec les disques de poids,
 - o une poulie haute,
 - o un jambier,
 - o un vis-à-vis haut + bas (exercices pectoraux).

Un devis établi par la société Nouansport fixe le montant de ces équipements à **12 400 € HT**.

Monsieur le Maire propose de solliciter Mme la députée pour un dossier de demande de subvention sur ces équipements liés à la reconversion de notre salle polyvalente, pour un montant total de **42 379.40 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte la proposition de son Maire et le charge de monter le dossier correspondant.

- FIN DE LA SEANCE -